

**Postulat Eric Bonjour et consorts - Quelles mesures prendre contre les agressions contre l'intégrité des Vaudois de même que contre les cambriolages et le "homejacking" ?**

*Développement*

**A. Rapport sur les mesures à prendre contre les agressions contre l'intégrité des Vaudois**

Alors que sept personnes ont été attaquées ces jours avec un couteau, dont trois dans le quartier de la Cathédrale, la police vaudoise annonce que les nuits lausannoises pèsent lourd dans le bilan criminel de 2007. Si le nombre de délits est resté stable, ceux avec violence ont augmenté, en particulier les fins de semaine. Les autorités policières pointent particulièrement du doigt la consommation excessive d'alcool. Malgré un nombre total de délits relativement stable (12'173 en 2007, 12'163 en 2006), ceux avec violence ont augmenté de manière inquiétante de **15,9%, avec 1443 cas**. Il semble également que près de la moitié des bagarres ont lieu les vendredis et samedis soir. La proportion de jeunes impliqués dans des délits avec violence y est d'ailleurs très marquée. **S'ils ne représentent que 1% des moins de 20 ans, les jeunes délinquants comptent pour 64% parmi les auteurs de brigandages et de vols à l'arraché. Un tiers des auteurs de lésions corporelles et voies de faits ont moins de 20 ans.**

Compte tenu des chiffres dramatiques, le présent postulat demande au Conseil d'Etat :

1. De produire un compte rendu détaillé sur les nationalités et les profils de cette délinquance dans les centres urbains durant les week-ends, ainsi qu'un compte rendu des atteintes à l'intégrité corporelle des Vaudois au cours de l'année passée, y compris une carte régulière des zones particulièrement à risque pour la population le soir.
2. De produire les mesures d'accompagnement possibles pour éviter que des groupes de jeunes squattent en permanence certaines zones urbaines, comme la Place de la Gare, les centres commerciaux et les lieux où la population se rend pour retirer de l'argent au bancomat. Egalement, le Conseil d'Etat est prié de prendre position sur de possibles mesures de rétorsion contre des parents qui refuseraient de coopérer avec les autorités de police et de la jeunesse.
3. De se pencher sur l'opportunité de développer l'usage de caméras de surveillance dans les centres urbains en coordination avec les autorités communales dans le respect de la nouvelle loi sur la vidéosurveillance.
4. De réfléchir sur les mesures visant à interdire la consommation d'alcool hors des débits de boissons habituels, comme le domicile, les restaurants et les bars. La ville de Coire, par exemple, interdit déjà la consommation d'alcool entre minuit et sept heures du matin. (voir l'article "Point fort", page 3, dans *24 heures* du lundi 14 avril 2008).
5. De se positionner sur l'opportunité de prendre des mesures d'exclusion territoriale pour les délinquants coupables d'agression ou de vol à l'arraché. Des mesures d'exclusion existent par ailleurs déjà pour les cas de violences conjugales qui prévoient des mesures d'éloignement du conjoint violent du domicile, ou encore pour les dealers de drogue interdits de séjours dans certains périmètres urbains. Des mesures d'assignement à domicile avec bracelet pourraient-elles également être envisagées ?
6. De réfléchir avec la Conférence des directeurs cantonaux de police pour renforcer l'échange d'informations judiciaires concernant les délinquants multirécidivistes, et à terme créer un fichier intercantonal judiciaire, s'il n'existe pas encore.

**B. Rapport sur les mesures cantonales à prendre contre les cambriolages et le "homejacking"**

Les statistiques cantonales révèlent également que **les cambriolages d'appartements et de villas continuent d'augmenter en 2007 (672 cas, +22,4%)**. Cette tendance suit celle observée depuis deux ans sur l'arc lémanique.

Alors que la police vaudoise et les acteurs de l'assurance préfèrent recommander à la population de se

barricader chez elle avec des serrures dernier cri, il convient de s'interroger sur cette dérive inquiétante de notre société. La hausse spectaculaire des cambriolages à domicile (appelés *homejacking* dans les pays anglo-saxons) est particulièrement terrible, car elle s'attaque à des gens souvent endormis chez eux avec des personnes ou enfants sans défense. La perspective d'imaginer pouvoir se faire "braquer" chez soi alors qu'on se sent à l'abri est particulièrement intolérable et mérite une réponse rapide.

Compte tenu des chiffres dramatiques, le rapport répondra spécifiquement à cette problématique par :

1. La mise à disposition des nationalités et des profils criminogènes des bandes de cambrioleurs ainsi qu'un compte rendu régulier — fréquence à définir par le Conseil d'Etat — des atteintes à l'intégrité corporelle des Vaudois au cours de l'année, et, régulièrement, une carte des zones particulièrement sensibles aux cambriolages.
2. Les mesures d'exclusion territoriale pour les délinquants coupables de cambriolages, et des mesures envisagées pour permettre une meilleure interaction entre la population et la police. Egalement, le Conseil d'Etat est prié de s'exprimer sur la possibilité d'élargir aussi en ville et de favoriser le "*community policing*" ou la création de groupes de surveillance citoyens, comme il en existe par exemple dans les petites communes.
3. Les mesures de renvoi hors du territoire en vigueur, et celles prises en coordination avec l'Office fédéral des migrations.

Puidoux, le 15 avril 2008.

(Signé) *Eric Bonjour et 11 cosignataires*